



VILLE DE DUGNY
SEINE-SAINT-DENIS

Direction des Actions Educatives

01.49.92.66.70

A Dugny, le 25 mai 2020

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous subissons depuis plusieurs semaines maintenant une crise sanitaire sans précédent. Celle-ci nous a obligé à revoir nos façons de faire et à composer autrement avec la fermeture des écoles, et également à concentrer nos efforts sur des missions urgentes et essentielles.

La municipalité s'est mobilisée dès le 16 mars 2020 et continue à œuvrer pour la sécurité et la santé de toute et de tous.

Afin de poursuivre cette dynamique, la ville a décidé de ne facturer aucune famille sur les temps péri et extrascolaire en maternelle comme en élémentaire pour les enfants accueillis entre le 16 mars 2020 et le 3 juillet 2020. Sont concernés, les accueils du matin et du soir, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs du mercredi.

Sachez que je reste à votre disposition dans cette épreuve inédite ainsi que l'ensemble des services municipaux.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents l'expression de mes sentiments dévoués *et très cordiaux* -



Le Maire

André VEYSSIERE

Tél.: 01 49 92 66 66
www.ville-dugny.fr

HOTEL DE VILLE
1 rue de la Résistance
93440 DUGNY

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Le Maire